



Décision n° 423/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur CHABEAUDY Bastien, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des bassins aux Antilles de Jonzac, pour une durée de 12 mois soit du 01/10/2024 au 30/09/2025,
- Monsieur CARPENTIER Gaëtan, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 01/10/2024 au 31/01/2025,
- Madame BOURGES Annick, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 06/10/2024 au 05/02/2025,
- Madame ROUSSEAU Laëtitia, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles de Jonzac, pour une durée de 6 mois soit du 07/10/2024 au 06/04/2025,
- Messieurs GUIMBRETIERE Frédéric et COULIBALY Oumar, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 01/11/2024 au 28/02/2025,

Fait à Jonzac

Le 01 OCT. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky CHESSON

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

